

Effets secondaires des vaccins contre le covid : les parlementaires regrettent une « communication institutionnelle trop discrète »



Article rédigé par *Public Sénat*, le 15 juin 2022

Source [Public Sénat] : Les parlementaires rendent aujourd'hui un rapport d'étape sur les effets indésirables des vaccins contre la covid-19. S'ils se félicitent du suivi qui a été mis en place au niveau de la pharmacovigilance, ils regrettent une communication institutionnelle qui n'a pas assez misé sur la pédagogie et la transparence, et recommandent plutôt de tenir « un discours de vérité ».

Les députés et sénateurs membres de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (Opecst) ont adopté un [rapport d'étape](#) sur l'état des lieux des effets indésirables consécutifs à la vaccination contre la covid-19. Suite à une [pétition déposée au Sénat](#) en février dernier, [la commission des Affaires sociales avait saisi l'Opecst](#) pour « répondre aux inquiétudes qui s'expriment. » Il y a quelques semaines, les parlementaires de l'Opecst avaient par exemple auditionné les responsables des [réseaux de pharmacovigilance à propos de troubles menstruels](#).

« La confiance dans le vaccin ne peut venir que d'un discours de vérité sur les effets indésirables »

De ce travail ressort que « le système de surveillance des médicaments, piloté par l'ANSM, a fait preuve d'une mobilisation remarquable et d'une transparence inédite au cours de la campagne vaccinale. » D'après les rapporteurs Gérard Leseul (PS), Sonia de La Provôté (UC) et Florence Lassarade (LR), cette approche de la pharmacovigilance a permis « d'affiner en temps quasi réel l'estimation de la balance bénéfiques/risques associé à chaque vaccin » et de faire évoluer, le cas échéant, la politique de vaccination. En revanche, l'Opecst reconnaît que la campagne de vaccination « a été source d'inquiétudes pour une partie de la population », notamment en raison de la vitesse de développement des vaccins reposant sur de nouvelles technologies. À cet égard, les rapporteurs regrettent « que la communication institutionnelle sur les effets indésirables ait été trop discrète par rapport à la communication incitant à la vaccination », en estimant que la confiance dans le vaccin ne pouvait venir que « d'un discours de vérité sur les effets indésirables. »

L'Opecst plaide la « pédagogie » et « la transparence », ainsi que l'accompagnement des personnes souffrant d'effets indésirables, « trop marginalisées aujourd'hui. » Les parlementaires reviennent notamment sur les syndromes pseudo-grippaux, relativement fréquents mais peu graves, et phénomène beaucoup plus rare – une fréquence détectée de moins d'1/10 000 – comme les thromboses atypiques ou les myocardites, qui ont pu être détectées par la pharmacovigilance. Ils détaillent ainsi les traitements potentiels, mais aussi l'accompagnement administratif des personnes touchées, comme les demandes d'indemnisation, qui obéissent au régime habituel des vaccins obligatoires, avec une procédure gratuite auprès de l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux (ONIAM), ne nécessitant pas d'avocat. Au 31 mars 2022, l'ONIAM avait reçu 440 demandes, dont un grand nombre pour des troubles brefs et transitoires, qui ne sont donc pas

indemnisés. Finalement, les parlementaires se posent ainsi en médiateurs dans « une polarisation de la société entre les défenseurs des vaccins et ceux qui craignent qu'ils soient la cause d'effets indésirables nombreux et graves », en en appelant à « la nuance. »

Retrouver l'article [en cliquant ici](#)

15/06/2022 06:00